



Commune de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 28 août 2023 Procès-Verbal de séance

Lundi 28 août 2023 à 19h30, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 22 août 2023 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents (11) : Fernand WILLMANN, Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Claudia MOSSER, Arnaud BOESPFLUG, Matthieu MARCADE, Frédéric DROMSON, Serge MARTINELLO, Clarisse RINGEISEN MEYER, Stéphanie DELOY

Absents (4) : Olivier PHILIPPE (donne pouvoir à Claudia MOSSER), Serge REBERT (donne pouvoir à Serge MARTINELLO), Sébastien SENART (non-excuse), Sébastien MAYER (non-excuse)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2023

AFFAIRES GENERALES

2. Choix du mode de répartition du produit de la chasse
3. Renommer l'impasse du Moulin en rue du Moulin
4. Groupes de travail DECI et PCS
5. Zone de loisirs
 - Poubelles de tri
 - Etude Multisports
6. SDEA
 - Présentation du rapport annuel
 - Présentation du projet « Pose de repères de crues »

DIVERS & INFORMATIONS

7. Points divers et communications

Frédéric DROMSON est désigné secrétaire de séance

1. Le Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Choix du mode de répartition du produit de la chasse

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 15 mai 2023 en faveur d'une consultation des propriétaires fonciers et informe l'assemblée qu'il appartient également au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la commune conformément à l'article 6 du cahier des charges type de location des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En l'espèce, notre commune est propriétaire de 37.433,88 ares compris dans le périmètre de chasse du ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'abandonner le produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

3. Renommer l'impasse du Moulin en rue du Moulin

M. le Maire rappelle aux élus que l'impasse du Moulin n'est plus une impasse depuis la création du lotissement « Hintere Buen » et propose à l'assemblée de renommer cette voie en « rue du Moulin ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt que présente le changement de dénomination de l'impasse du Moulin en « rue du Moulin »,

Ouïe les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Refuse de modifier la dénomination de l'impasse du Moulin.

4. Groupes de travail DECI et PCS

M. le Maire informe l'assemblée que le schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont des documents obligatoires.

Le SDECI vise à s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie.

Le PCS est un plan destiné à coordonner et mettre en place les moyens de secours à disposition de la Mairie lors d'événements climatiques importants et chaque fois qu'une situation particulière le nécessite.

M. le Maire propose aux élus volontaires de créer des groupes de travail pour l'élaboration des deux documents.

Le groupe de travail en charge du DECI se compose de Fernand WILLMANN, Maire et Didier FRICK, adjoint au Maire et référent « Incendie ». M. le Maire propose de contacter un sapeurs pompier volontaire de la commune afin de l'intégrer au groupe de travail.

Le groupe de travail en charge du PCS se compose de Fernand WILLMANN, Maire et Jacky BLUMERT, adjoint au Maire. Sur proposition d'Arnaud BOESPFLUG, conseiller municipal, M. le Maire se renseignera quant à la possibilité de recruter un agent en service civique pour intégrer le groupe de travail.

5. Zone de loisirs

M. le Maire rend compte à tous les élus de la réunion préalable à la séance du Conseil Municipal sur le site de la zone de loisirs concernant la mise en place de poubelle bi-flux, la plantation d'arbres et les opportunités d'investissements subventionnés, liées aux Jeux Olympiques de 2024.

Le conseil souhaite installer deux poubelles bi-flux solides et démontables suffisamment grandes pour éviter les débordements, ne pas planter d'arbres avant d'avoir clairement défini les futurs aménagements de la zone de loisirs.

Le Conseil encourage également M. le Maire à rechercher les financements et subventions disponibles pour le réaménagement du terrain au centre de la zone de loisirs dans l'optique du budget 2024.

6. SDEA

Frédéric DROMSON, conseiller municipal, référent auprès du SDEA présente le rapport annuel 2022 du SDEA à l'assemblée.

Concernant le projet « Pose de repères de crues » initié par le SDEA, M. le Maire présente le projet et les actions entreprises à ce jour avec les administrés. Il précise que suite aux rencontres avec les administrés, le SDEA leur proposera de signer une convention pour la mise en place de repères et qu'il s'en suivra une convention entre la commune et le SDEA pour laquelle le Conseil Municipal délibérera lors de la prochaine séance.

DIVERS & INFORMATIONS

7. Points divers et communications

M. le Maire rend compte aux élus de l'avancée des chantiers en-cours dont celui de la MTL, précisant que le diagnostic énergétique d'Alter Alsace a rendu ses premières conclusions. Quelques pistes d'économies ont été évoquées et mises en œuvre rapidement d'autres plus onéreuses existent et seront débattues en commission dès réception du rapport complet. En attendant les relevés se poursuivent.

Toujours à la MTL, la réparation des poteaux extérieurs ainsi que le remplacement des anciens luminaires par des luminaires Leds sont en-cours. Les chantiers devraient se terminer en septembre.

M. le Maire informe l'assemblée, concernant la limitation de vitesse à 30 km/h pour l'ensemble du village, qu'après échange avec les services départementaux il s'avère que ces derniers pourront prendre en charge l'intégralité de la signalisation routière d'entrée/sortie de village incluant les panneaux de limitation à 30 km/h en 2024 uniquement faute de budget pour 2023. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de repousser le passage à 30km/h dans le village à 2024 et ce dès validation de l'opération par les services départementaux.

M. le Maire rapporte également qu'à plusieurs reprises des camions sont entrés dans la rue des Vosges qui se termine en impasse provoquant des situations potentiellement très dangereuses à l'angle de cette rue et de la rue des Remparts. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la pose d'une signalisation « Impasse » à l'entrée de la rue des Vosges.

Claudia MOSSER, Conseillère municipale, rapporte que des administrés l'ont sollicitée pour demander l'ouverture plus fréquente de la plateforme multiservices afin d'y déposer les déchets de tailles des arbres et arbustes. M. Jacky BLUMERT, 2^{ème} adjoint au Maire, comprend la demande mais rappelle que par le passé la plateforme a déjà été ouverte à la demande des administrés et que sa gestion est vite devenue impossible compte tenu de la quantité de déchets verts déposés. S'agissant d'un service rendu gracieusement à la population, il ne peut devenir une contrainte pour les élus et les services communaux cependant M. Jacky BLUMERT précise que le service sera maintenu, mais à des dates fixées à l'avance. Ayant entendu les explications de M. l'adjoint au Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision précitée.

En cette fin d'année 2023, la plateforme sera donc ouverte les 7 et 28 octobre de 8h à 12h. Elle sera également ouverte après les fêtes de fin d'année pour y déposer les sapins de Noël et deux fois au printemps.

Stéphanie DELOY, Conseillère municipale rend compte des dernières observations et décisions de la commission SAJ concernant entre autres, la fête des séniors.

Arnaud BOESPFLUG, Conseiller municipal informe l'assemblée que la commission communication a décidé de faire paraître le « Blattel » mensuellement sous forme numérique sur l'application « Panneau Pocket » et au format papier en libre service à la boulangerie « Biechel ». Il précise également l'organisation arrêté pour enfin faire paraître la Patte d'Oie en temps et en heure et rappelle que des encarts publicitaires seront vendus afin de financer la mise en page par un imprimeur.

M. le Maire rappelle les dates à retenir dans les prochaines semaines :

- La rentrée « Wecka » est prévue le 12 septembre à 16h en présence de la Commission scolaire, du Maire et des adjoints (Date à confirmer avec la directrice de l'école).
- Le Maire se rendra au salon des Maires qui se tiendra le 8 septembre 2023 au palais de la musique et des congrès de Strasbourg avec un de ses adjoints.
- La soirée de rentrée du député Charles SITZENSTUHL se tiendra le vendredi 15 septembre 2023 au club house de l'AAPPMA de Sermersheim.
- L'élection de Miss Curvy Alsace aura lieu le 16 septembre 2023 à la MTL.
- Les prix du fleurissement seront décernés le vendredi 13 octobre 2023

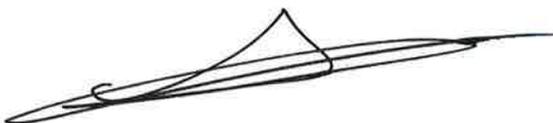
Les prochaines réunions (sous réserves) :

- Conseil Municipal : lundi 9 octobre 2023 à 19h30
- Commission SAJ : date à fixer
- Commission travaux : lundi 11 septembre 2023
- Commissions réunies : lundi 25 septembre 2023

La séance est levée à 21h45.

Sermersheim, le 29 août 2023

Le secrétaire de séance,
Frédéric DROMSON



Le Maire,
Fernand WILLMANN

